



**Affaire 18-160426**

Régime d'aide en faveur des déplacements hors du territoire pour des compétitions sportives ou autres concours dans les domaines culturels et artistiques – Attribution de subvention

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **03 avril 2026** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **25**

Absents : 03

Procurations : 01

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 AVRIL  
2026

L'an deux mille vingt-six le **SEIZE AVRIL** à **DIX-HUIT HEURES ET HUIT MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS :**

PAYET Johnny Maire  
FAUSTIN Jean Yves 1<sup>er</sup> adjoint  
IGOUFE Sabine 2<sup>ème</sup> adjointe  
DAMOUR Jean Claude 3<sup>ème</sup> adjoint  
THIBURCE Héliette 4<sup>ème</sup> adjointe  
RIVIERE Alain 5<sup>ème</sup> adjoint  
DALLEAU Gina 6<sup>ème</sup> adjointe  
PAYET Mickael 7<sup>ème</sup> adjoint  
MOGALIA Mélissa 8<sup>ème</sup> adjointe  
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale  
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal  
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale  
JULIE Willy Conseiller Municipal  
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale  
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal  
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale  
LAURET Blandine Conseillère Municipale  
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal  
PARIEL Myriam Conseillère Municipale  
DIJOUX François Conseiller Municipal  
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale  
MAURER Mhedi Conseiller Municipal  
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale  
AZOR Frédéric Conseiller Municipal  
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

**ABSENT(S) :**

ARZAL Sophie Conseillère Municipale  
JISTA Elian Conseiller Municipal  
ROCHETAING Roselyne Conseillère Municipale

**PROCURATION(S) :**

FOSSY Bernard Conseiller Municipal à FAUSTIN  
Jean Yves

Publicité faite le 23 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20260416-DCM18-160426-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

## Affaire 18-160426

### Régime d'aide en faveur des déplacements hors du territoire pour des compétitions sportives ou autres concours dans les domaines culturels et artistiques – Attribution de subvention

Le Maire informe l'assemblée que trois associations palmyplaines, AFCC, En Plaine Musique et la Team SALAMALA, ont formulé une demande de subvention dans le cadre du régime d'aide en faveur des déplacements hors territoire pour une compétition sportive ou autres concours dans les domaines culturels et artistiques.

#### ✓ *Demande de l'association Fight Club des Calumets*

L'AFCC a organisé un déplacement pour le Championnat du Monde qui s'est tenu le 3 au 5 avril 2026 en Afrique du Sud.

Par courrier du 16 mars 2026, l'association a sollicité la commune pour obtenir une subvention de **3 000,00 euros** afin de l'aider à financer l'organisation du déplacement. Le courrier reçu est en annexe au présent rapport et détaille les différents postes de dépenses.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **1 000,00 euros** au titre de l'action portant pour le championnat du Monde en Afrique du Sud.

#### ✓ *Demande de l'association En Plaine Musique*

L'association En Plaine Musique organise un déplacement pour la finale du TREMPIN DES VOIX pour une Palmyplaine. Cette finale se déroule le 11 avril 2026 en France hexagonale.

Par courrier du 30 mars 2026, l'association a sollicité la commune pour obtenir une subvention de **1 100,00 euros** afin de l'aider à financer l'organisation de ce déplacement. Le courrier reçu est annexé au présent rapport et détaille les différents postes de dépenses.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **600,00 euros** au titre de l'action portant pour la finale TREMPIN DES VOIX.

#### ✓ *Demande de l'association La TEAM SALAMALA*

L'association Team SALAMALA organise un déplacement pour le Championnat de France qui se tient le 18 au 19 avril 2026 à Paris.

Par courrier du 30 mars 2026, l'association a sollicité la commune pour obtenir une subvention de **800,00 euros** afin de l'aider à financer l'organisation du déplacement. Le courrier reçu est en annexe au présent rapport et détaille les différents postes de dépenses.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **800,00 euros** au titre de l'action portant pour le championnat de France à Paris.

Pour mémoire, le montant de l'enveloppe dédiée au déplacement des associations de la commune a été fixé à 15 000,00 euros pour l'année budgétaire 2026.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et Emmanuelle PROBST quitte la salle et ne prend pas part au vote,

- **INVITE** les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **ATTRIBUE** une subvention de **1 000,00 euros** à l'association AFCC (championnat du Monde),
- **ATTRIBUE** une subvention de **600,00 euros** pour l'association En Plaine Musique (finale TREMPIN DES VOIX),
- **ATTRIBUE** une subvention de **800,00 euros** à l'association La Team SALAMALA (championnat de France),
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20260416-DCM18-160426-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026



**ASSOCIATION FIGHT CLUB  
DES CALUMETS.**

Contact :

0692906231/0693820029

La Plaine, le 16/03/2026



Monsieur le Maire de la Plaine des Palmistes,  
Sous-couvert de  
Monsieur l'élu aux sports

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous écrire au nom de l'association AFCC, afin de solliciter votre soutien pour la prise en charge des billets d'avion nécessaires au déplacement de 2 de nos athlètes (déjà champions de la REUNION) , **Korentin GRONDIN et Azélie PERRA**, accompagnés des **deux coachs du club** pour un championnat du monde qui se déroulera du 3 au 5 avril 2026 en Afrique du Sud.( ci-joint document+ l'affiche).

Compte tenu des finances actuelles de l'association, nous ne pouvons prendre en charge le coût total du déplacement (billets d'avion, hébergement + les autres frais liés aux frais de repas).

Nous avons mis en place diverses actions pour compléter le budget nécessaire à ce déplacement (événements de collecte de fonds via ventes de gâteaux..., solliciter des sponsors et les parents).

Nous croyons fermement que la participation de nos athlètes à ce championnat est une opportunité exceptionnelle pour eux de représenter notre commune, la Réunion, la France et de promouvoir les valeurs du sport.

**Nous sollicitons donc la prise en charge des billets d'avions et transport d'un montant de 3000€**

Votre soutien serait d'une grande aide pour permettre à nos athlètes de vivre cette expérience enrichissante et de porter haut les couleurs de notre ville.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et espérons pouvoir compter sur votre bienveillance et votre soutien.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

## BUDGET PREVISIONNEL

Poste	Montant (€)
Billets d'avion 4 Pers	2293,56
Hébergement /Pers	600
Transport local	75
Repas /Pers	432
Total	3400,56

### Prix

<b>TOTAL</b>	<b>€ 2,293,56</b>	tarif détaillé	€ 2,293,56
Prix du voyage aller-retour pour tous les voyageurs (taxes et frais inclus)		▶ 4 Adultes	€ 2,293,56
Frais de transport aérien	€ 1,868,00		
Taxes et frais	€ 425,56		

### Itinéraire

#### St Denis - Johannesburg

Jeudi 2 Avril 2026

**20:20 St Denis**  
Roland Garros (RUN)

**22:45 Johannesburg**  
O.R. Tambo International (JNB)  
Terminal A

DURÉE 04h25m  
COMPAGNIE : Air Austral (JU 343)  
APPAREIL : Airbus A220-300  
CABINE Loisirs

▶ [Afficher les informations de vol détaillées](#)

DURÉE TOTALE **04h25m, Vol direct**  
**LOISIRS SMART** 

#### Johannesburg - St Denis

Dimanche 5 Avril 2026

### VOTRE RÉSERVATION

[Masquer les détails de la réservation](#)

[Masquer les détails de la réservation](#)

[Détails de la réservation](#)

[Conditions tarifaires](#)

[Informations sur les tarifs](#)

EN PLAINE MUSIQUE  
11 Rue du vieux clocher  
97431 PLAINE DES PALMISTES

La Plaine des Palmistes, le 30/03/2026

OBJET : Complément d'information –  
Demande de soutien pour une élève de l'école  
de musique qualifiée pour une finale nationale.



Monsieur le Maire,

Suite à notre courrier du 10/03/2026, nous souhaitons vous apporter des informations complémentaires concernant la participation d'une élève de 11 ans de l'école de musique de la Plaine des Palmistes s'est brillamment qualifiée pour la finale du **TREMPIN DES VOIX**, qui se déroulera le 11 Avril 2026.

Pour rappel, cette jeune candidate devra être présente sur le lieu de la finale à PARIS dès le 03 Avril afin de participer aux répétitions générales obligatoires.

A ce jour, les frais engagés pour permettre cette participation s'élèvent à présent à 3450.00 €, incluant une estimation détaillée des frais de vie et de déplacements sur place.

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif :

<u>DEPENSES</u>	MONTANT (€)
Billets d'avion	1900.00 €
Hébergement	990.00 €
Nourriture (15 € x 2 personnes x 2 repas x 11 jours)	660.00 €
Location véhicule (40 € / jour x 11 jours)	440.00 €
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>3890.00 €</b>
<u>RECETTES/AIDES</u>	MONTANT (€)
Participation famille	2790 €
Autres aides	0.00 €
Subvention demandée à la commune	1100.00 €

Dans ce contexte, nous sollicitons le soutien de la municipalité à hauteur de 1100.00 €, afin de compléter le financement de ce projet et de permettre à cette jeune talentueuse de représenter dignement notre commune.

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Mr ALPHONSINE Josian

Président de l'école de musique

En Plaine MUSIQUE  
SIRET : 811 199 448 00018  
CODE

Adressé en régie à la préfecture  
974-21-9740067-20260416-DCM18-160426-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

TEAM SALAMALA

17 Impasse Des Camelia  
97431 Plaine Des Palmistes  
Tel: 0692 34 70 03



A, la Plaine Des Palmistes  
Le 30 Mars 2026

A Monsieur le Maire  
Johnny Payet -

Objet: Demande Aide  
aux Déplacements.

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre club la  
Team SALAMALA après un travail acharné auprès de nos jeunes  
a pu obtenir des titres de champions de la Réunion.

A savoir: - Enzo SALAMALA  
- Thiolica BARRET Noah  
- Velacouty - Catan ORIANA

Afin de poursuivre leur rêve est qu'ils puissent représenter  
notre territoire palmiste à travers notre association nous  
vous sollicitons d'une aide financière à travers l'aide aux déplacements.

Montant sollicité: - 800,00 €

Votre soutien serait d'une grande aide pour permettre à nos  
athlètes de vivre leur première expérience dans l'hexagone qui  
se tiendra le 18/04/26 à PARIS.

Nous trouverez ci-joint un Budget prévisionnel de ce déplacement.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez trouver  
Monsieur le Maire, mes salutations les meilleurs

Le Président  
Salamala

Budget Prévisionnel pour Championnat  
De France qui se tiendra le:  
- 18 et 19 Avril 2026

DEPENSES	RECETTES
Voyage pour championnat France du 18 et 19 Avril 2026 - Billet d'Avion: 1002,00 <sup>€</sup> - Logement: 475,00 <sup>€</sup> - Train /voiture: 15,00 <sup>€</sup>	- Apport Association: 150,00 <sup>€</sup> - Apport famille: 500,00 <sup>€</sup> - Part Commune: 800,00 <sup>€</sup>
Total: 1492,00 <sup>€</sup>	Total: 1450,00 <sup>€</sup>

Le Président  
*Salamala*



# CHAMPIONNAT DE LA REUNION MUAYTHAÏ EDUCATIF LRKMDA TEAM SALAMALA

Championnat de la ligue de la Réunion - du 13/12/2025 à 05h30 au 14/12/2025 à 14h30  
gymnase fontano  
97490 SAINTE CLOTILDE  
France  
Disciplines représentées : Muaythai éducatif

## Liste des compétiteurs avec au moins un adversaire :

- Malick ANQUIBOU MTE minime homme -42kg
- Logan D'EURVEILHER MTE poussin homme -32kg
- Enzo Jean Pierre SALAMALA MTE minime homme -32kg
- Enzo, Ethan TECHER MTE cadet homme -69kg
- Noah THIOLICA BARRET MTE poussin homme -28kg
- Oriana Kamalashi VELACOUTY-CATAN MTE poussin femme -28kg

## Liste des compétiteurs sans adversaire :

- Nelson DESRUISSEAU MTE cadet homme -42kg



# CHAMPIONNAT DE LA REUNION MUAYTHAI EDUCATIF LRKMDA

**Vendredi 12 décembre 2025: Case du chaudron à Sainte Clotilde**

**HORAIRE MÉTROPOLE**

**15h00 - 17h00** :Pesée des compétiteurs

**Documents obligatoires :**

- Licence 2025/2026 & Passeport sportif rempli et à jour
- Pièce d'identité
- Certificat médical
- Autorisations parentales de pratique et de soins pour les mineurs (<https://ffkmda.org/>)

**Samedi 13 décembre 2025: gymnase Fontano Welmant sainte Clotilde**

**04h00** :Ouverture des portes

**05h30** :Début de la compétition

**14h30** :Fin prévisionnelle

**Dimanche 14 décembre 2025; gymnase Fontano Welmant sainte Clotilde**

**04h30** :Ouverture des portes

**05h30** :Début de la 2ème journée de compétition

**14h30** :Fin prévisionnelle

Siège social: FFKMDA 38 rue Malmaison 93170 Bagnoleit

Arrêté de délégation ministérielle: NOR SPOV1313107A

SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z

Téléphone: 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie: 33 (0)1 43 60 04 75

Site: <https://www.ffkmda.com>

  
MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20260416-DCM18-160426-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026



# CHAMPIONNAT DE LA REUNION MUAYTHAÏ EDUCATIF LRKMDA

## Saison 2025/2026

Documents médicaux: Certificat médical (valable 1 an).

Equipements et protections: coquille, protège-dents, bandages, casque, protège-tibias, plastron, coudières et protège poitrine pour les femmes.

Les entraîneurs devront être munis de leur licence à remettre à la table officielle. L'entraîneur principal devra être titulaire du BMF2 .



# CHAMPIONNAT DE LA REUNION MUAYTHAI EDUCATIF LRKMDA

## Informations complémentaires

La compétition se tiendra au **gymnase FONTANO-WELMANT**, situé 10 rue la gare au chaudron, de **8h30 à 16h30**.  
La **pesée** aura lieu au Case du Chaudron Sainte Clotilde de **18h00 à 20h00**.